



Association Foncière Urbaine de Projet du Petit Prince

<h3>Dossier de remembrement</h3>

IX. Prescriptions réglementaires propres à l'opération, en complément de la réglementation applicable

Date	Indice	Objet de la modification	Référence
02/12/2019	A	Sortie du document	21528

Les règles d'aménagement et de construction applicables dans l'emprise de l'AFUP du Petit Prince à Wambrechies sont celles du Plan Local d'Urbanisme en vigueur, complétées par les dispositions suivantes :

A l'exception du terrain réservé pour la réalisation d'un parking public, les terrains ne pourront comporter que des constructions individuelles de gabarit maximal R+1+combles.

Elles seront exclusivement réservées au logement, ou à l'activité tertiaire (bureaux, profession libérale) en complément d'une habitation.

Les activités de stockage sont interdites.